



**COMPTE-RENDU  
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 04 juillet 2018 à 20 heures**

L'an deux mil dix-huit le quatre juillet à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de la BÂTIE-MONTGASCON, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de M. Gilbert JOYE, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gilbert JOYE, Madame Hélène BERTHET, Didier PERRIN, Monsieur René BALMAIN, Madame Ghyslaine BILLAUD, Mesdames et Messieurs Jean-Claude MARCET, Denise VERGNAUD, Françoise PONCET, Thierry DUCROUX, Valentin GONZALEZ, Françoise MALLEIN, Maryline SARRAZIN, Christelle GUILLAUD-PIVOT, Fabrice NEBBIA, Eric GUILLAUD

EXCUSEE : Madame Virginie TERNACLE

ABSENTS : Madame Marie BUISSONNET, Monsieur Richard POULET

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Françoise MALLEIN

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité des membres présents le compte rendu de la séance précédente.

**COMPTE-RENDU REUNIONS & COMMISSIONS**

**Commission Affaires Scolaires : rapporteur Madame Maryline Sarrazin**

Au cours du Conseil d'Ecole du 11 juin, Madame Morel, Directrice a annoncé son départ de La Bâtie pour prendre en charge l'Ecole de St-Victor de Cessieu.

Elle fait ensuite le bilan des projets du dernier trimestre qui ont été réalisés : cirque, piscine, vélo, courseton, voile, parcours citoyen et...la naissance de 14 poussins dans la classe de Madame Belmondo.

Les dernières manifestations de l'année se composent de la visite du Collège pour les CM2, de la rencontre des élèves de Madame Gehin avec leurs correspondants de St-Jean d'Avelanne pour finir par les jeux du stade organisés par les CM1.

Madame la Directrice Académique a validé la proposition de l'organisation du temps scolaire, à savoir :

- lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h45 à 16h30

- les APC seront organisés lundi, jeudi et vendredi de 11h45 à 12h15.

Les effectifs pour la rentrée, à répartir sur 7 classes, sont actuellement de :

- petite section 30

- moyenne section 21

- grande section 22

- CP 32

- CE 1 27

- CE 2 28

- CM 1 23

- CM 2 18

Soit un total de 201 élèves.

Monsieur l'Inspecteur est régulièrement informé des variations d'effectifs

Fin juin, la remplaçante de Madame Morel sur son poste d'enseignante sera affectée à La Bâtie pour un an.

Madame Maryline Morcillo devrait prendre le poste de directrice de l'Ecole.

Les parents délégués ont souhaité avoir des précisions sur la réorganisation des classes et sur le fonctionnement du Centre de Loisirs le mercredi matin. Cette dernière question est à adresser à l'AFR qui organise le Centre de Loisirs.

A l'occasion de la fin des TAP, un pot de fin d'année sera organisé par la Mairie avec les intervenants.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'hôtel à insectes fabriqué par les enfants de l'école au cours des TAP sera installé vendredi 06 juillet, sur le Jardin de Ville près du panneau de la mare.

### **Commission Information Communication : rapporteur Monsieur Fabrice Nebbia**

Monsieur Fabrice Nebbia, chargé par Monsieur le Maire de la création d'un nouveau site internet pour la Mairie fait une présentation du projet élaboré par la société TriaDesign. La mise en place devrait se faire courant juillet, suivie d'une formation début août avant une mise en route définitive.

### **INTERCOMMUNALITE : rapporteur Monsieur le Maire**

#### **DELIB.2018-04-12 CONVENTION DE SERVICE COMMUN AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS DU DAUPHINE**

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée l'intérêt manifesté par la Commune pour bénéficier des prestations du Service Systèmes d'informations de la Communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Conformément à l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose à l'Assemblée d'adhérer au service Systèmes d'informations commun mis en place sur le territoire des Vals du Dauphiné. Il s'agit d'un service entièrement géré par la Communauté de Communes, mis en commun avec notre commune selon une quotité définie par convention.

Le remboursement des frais de fonctionnement du service commun s'effectue sur la base d'un coût unitaire de fonctionnement du service, multiplié par le nombre d'unités de fonctionnement défini dans la convention.

Pour La Bâtie, le nombre d'unités de fonctionnement a été arrêté à 11 heures mensuelles au coût horaire de 20 €. La Commune ayant déjà un contrat informatique pour la Mairie, ce quota d'heures est ramené à 5 heures mensuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

**APPROUVE** l'adhésion de la Commune au service commun Systèmes d'informations de la Communauté de communes.

**AUTORISE** le Maire à signer, avec la Communauté de Communes, en vertu de l'article L5211-4-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, une convention de service commun qui définit précisément les missions, les responsabilités et les modalités financières.

**AUTORISE** le Maire à signer au nom et pour le compte de la Commune toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'application de la présente délibération.

### **Audit phyto : rapporteur Monsieur Didier Perrin**

Monsieur Didier Perrin rappelle que dans sa délibération du 25 octobre 2017, le Conseil Municipal a autorisé la constitution d'un groupement de commandes dans le cadre de l'élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces verts. La Commune a signé, en partenariat avec la Communauté de Communes des VDD, une convention constitutive de ce groupement de commandes.

Un audit des pratiques en matière de désherbage a été réalisé par Hélène Lermey du cabinet Urban&Sens attributaire du marché, auprès des communes adhérentes. A l'issue de cette enquête un rapport d'audit et un plan de communication ont été rédigés et transmis par Hélène Lermey.

Deux réunions d'objectifs d'entretien sont prévues en septembre suivies d'une réunion de restitution.

Monsieur Didier Perrin rappelle que seul le cimetière est désherbé avec des produits phyto sanitaires, le restant de la Commune étant nettoyé manuellement ou mécaniquement.

### **Opération MA RENO : rapporteur Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Communauté de Communes des VDD et les Communes membres se sont engagées dans le déploiement du service MA RENO et des permanences Espace Info Energie (EIE). Cette action pour la transition énergétique du territoire a pour but d'accompagner les habitants dans leurs projets de rénovation. MA RENO apporte des conseillers neutres et indépendants, un appui technique et financier, des professionnels locaux référencés et une plateforme web. Des permanences pour la maîtrise de l'énergie sont également organisées à la Maison des services au public à Pont de Beauvoisin et au siège des VDD à La Tour du Pin. Une plaquette d'information est à disposition du public dans chaque Mairie.

### **Agence de Mobilité : rapporteur Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire informe les membres présents que l'Agence de Mobilité (association) ne recevra plus de financement de la part des VDD, ce qui a pour conséquence la fin de son activité. Les VDD souhaitent gérer cette action en interne.

**DELIB.2018-04-13 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET ORGANISMES DIVERS 2018**

Monsieur le Maire rappelle la répartition des subventions sur les deux années précédentes et présente les propositions suivantes :

- une subvention exceptionnelle de 200.00 € à l'ACCA pour sa participation à la régulation des corbeaux
- une augmentation de 200.00 € à l'USM pour un nouveau projet
- une augmentation de 1 415.50 € à l'AFR pour combler le déficit de l'Association
- une subvention de 500.00 € à l'Association Lire à La Bâtie suite à la restitution de la compétence à la Commune de la part des VDD
- une subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes de 1 200.00 € pour le règlement des factures du Comice

ACTIVITE	SOCIETE	VERSEMENT 2016	VERSEMENT 2017	PROPOSITIONS 2018
<b>SPORT</b>	ACCA : assoc.de chasse	198.00	200.00	200.00
	ACCA Subv.exceptionnelle			200.00
	USM : club de foot	1 000.00	1 000.00	1200.00
	Amicale Boules	305.00	305.00	305.00
	Tennis Club St-André/La Bâtie/Les Abrets	230.00	230.00	230.00
	Randonnée Batiolane	100.00	100.00	100.00
<b>EDUCATION</b>	Sou des Ecoles	1 000.00	1 000.00	1 000.00
	Déleg.Cant.Educ. Nationale	15.00	20.00	20.00
	MFR le Village St-André (35 €/élève)	70.00	105.00	35.00
	MFR Mozas (35 €/élève)	0	70.00	105.00
	MFR La Grive (35 €/élève)			70.00
	MFR Eyzin-Pinet (35 €/élève)			35.00
	Centre Educ.C.Veyron (35 €/élève)			35.00
	EFMA		140.00	105.00
	AFR (périscolaire)	3 084.50	3 084.50	4 500.00
<b>ANCIENS COMBATTANTS</b>	FNACA	76.00	76.00	76.00
	Souvenir Français	18.00	20.00	20.00
<b>CULTURE</b>	Art et Culture	152.00	152.00	152.00
	Lire à La Bâtie			500.00
<b>DIVERS</b>	Amicale des Sapeurs- Pompier	610.00	610.00	610.00
	Comité des Fêtes (Comice)			1 200.00
	Union Paroissiale	122.00	122.00	122.00
	Amicale du Personnel Communal	76.00	76.00	76.00
	ISACTYS	333.00	333.00	333.00
<b>SANTE</b>	Ligue contre le Cancer	102.00	120.00	120.00
	Amicale des Donneurs de Sang	137.00	140.00	140.00
	<b>TOTAL</b>	<b>8 099.50</b>	<b>9 039.50</b>	<b>11 489.00</b>
	<b>PREVISION BUDGETAIRE</b>	<b>11 000.00</b>	<b>10 000.00</b>	<b>10 000.00</b>
	<b>DISPONIBLE</b>	<b>2 900.50</b>	<b>960.50</b>	<b>- 1 489.00</b>

Concernant l'augmentation de la subvention au foot, elle est votée par 9 voix « pour » et 6 abstentions.  
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** à la majorité des membres présents, les propositions de Monsieur le Maire,

**DIT** que les crédits sont prévus au budget primitif 2018, au chapitre 65.

### **DELIB.2018-04-14 FUSION DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU BASSIN DE LA BOURBRE (SMABB) ET DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES MARAIS DE BOURGOIN-JALLIEU**

L'article L.5212-27 du Code Général des Collectivités Territoriales indique que des syndicats de communes et des syndicats mixtes peuvent être autorisés à fusionner dans les conditions fixées par cet article.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB), syndicat mixte ouvert, et le Syndicat Intercommunal des Marais de Bourgoin-Jallieu (SIM), syndicat intercommunal à vocation unique dont le périmètre est inclus en totalité dans celui du SMABB, ont souhaité engager une procédure de fusion conformément à ce même article.

Le Syndicat des Marais de Bourgoin-Jallieu est un syndicat intercommunal à vocation unique regroupant 21 communes, totalement incluses dans le périmètre du SMABB.

Le SIM est propriétaire de 226 hectares le long des berges de la Bourbre et du Catelan et de 93 hectares de canaux. Il assure à ce titre la gestion de ce patrimoine public et emploie cinq agents.

Le Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Bourbre (SMABB) est un syndicat mixte ouvert regroupant 73 communes, 8 EPCI à fiscalité propre et le Département de l'Isère.

Avec l'entrée en vigueur de la compétence GEMAPI, le SMABB porte pour le compte de ses membres, la compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » sur l'ensemble du bassin versant.

Le SMABB porte par ailleurs la mise en oeuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Bourbre et la mise en oeuvre d'outils contractuels en vue de la restauration des milieux et de la prévention des inondations (PAPI, Contrat unique, contrat vert et bleu, PAEC, etc...).

Dans un souci de cohérence, une procédure de modification statutaire unique, intégrant la prise de compétence GEMAPI et la fusion avec le SIM, a été menée.

Le syndicat issu de cette fusion constituera un syndicat mixte ouvert à la carte régi par les dispositions des articles L.5721-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur la base de ces statuts, une labellisation EPAGE (Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux), établissement reconnu par la loi en vue d'assurer la prévention des inondations ainsi que la gestion des cours d'eau non domaniaux, sera demandée au Préfet coordonnateur de Bassin.

Le syndicat issu de la fusion est substitué de plein droit, pour l'exercice de ses compétences, dans son périmètre, aux anciens syndicats dans toutes leurs délibérations et tous leurs actes.

Le projet de périmètre du nouveau syndicat envisagé a été fixé par arrêté conjoint des représentants de l'Etat dans les départements concernés : Isère et Rhône. Cet arrêté préfectoral, portant projet de périmètre et de statuts, a été notifié à la commune le 24 mai 2018.

Il appartient à la commune, compte-tenu de ces éléments, de se prononcer sur le projet de périmètre du nouvel établissement issu de cette fusion.

Compte-tenu du manque de visibilité concernant la reprise du personnel du Syndicat Intercommunal des Marais,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**EMET** un vote défavorable à la fusion du SMABB et du SIM.

### **DELIB.2018-04-15 CESSION DE TERRAINS A LA SDH**

Une rencontre entre Monsieur le Maire et Messieurs Ciavarella et Dreyfus de la SDH a été organisée le 22 juin dernier. Elle avait pour but de présenter une proposition de division foncière de la parcelle 439 (résidence Philomène), propriété de la Commune. Cette proposition correspond à la rétrocession de la Commune à la SDH de la surface des terrasses de l'ensemble des rez-de-jardin et des accès aux bâtiments côté parc. Ce projet comprend également la surface des trois locaux à ordures créés en périphérie des bâtiments. Par ailleurs, la SDH s'engage à déneiger les accès piétonniers aux bâtiments, la Commune conservant le déneigement des voiries et parkings ainsi que la tonte du terrain restant. Une convention sera signée entre les deux parties.

## **DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR SEMCODA POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION DE L'IMMEUBLE « LE MAGNOLIA »**

Le Conseil Municipal accepte par 14 voix « pour » et une voix « contre » le principe de garantir les emprunts contractés par SEMCODA pour la construction de l'immeuble le Magnolia, à hauteur de 40 %, les 60 % restants étant garantis par la Communauté de Commune des VDD. Cette décision sera actée lorsque la Commune sera en possession des contrats de prêts, par délibération lors du prochain Conseil.

## **DELIB.2018-04-16 DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT PAR LA SDH POUR LE FINANCEMENT DE LA REHABILITATION DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER « PHILOMENE »**

La réhabilitation thermique de l'ensemble immobilier « Philomène » composé de 32 logements est actuellement en cours sur la Commune de La Bâtie-Montgascon.

Afin de permettre le financement de l'opération, la Caisse des Dépôts et Consignations impose au bailleur social, l'obtention de garanties qu'il sollicite en partie auprès de la Commune (40 %) et en partie auprès de la Communauté de Communes des Vals du Dauphiné (60 %).

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du CGCT,

Vu l'article 2298 du Code Civil

Vu le contrat de prêt n° 69796 en annexe signé entre la Société Dauphinoise pour l'Habitat (SDH) et la Caisse des Dépôts et Consignations,

Monsieur le Maire propose d'accorder la garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt total de 863 019 € souscrit par l'emprunteur auprès de la CDC, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°69796. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

La garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la Collectivité est accordée pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par simple lettre de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Après avoir pris connaissance des informations ci-dessus énoncées, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**ACCORDE** la garantie d'emprunt à la SDH pour l'ensemble immobilier « Philomène »

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

## **DELIB.2018-04-17 PROTECTION DES TOURBIERES DE L'ISLE CREMIEU, DU BAS-DAUPHINE ET DE L'EST LYONNAIS**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'à l'initiative du Préfet, la DDT et Lo Parvi ont présenté aux élus locaux le 26 avril 2018 à Crémieu, le projet d'arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) des tourbières de l'Isle Crémieu, du Bas Dauphiné et de l'Est Lyonnais.

Les cartes détaillées des projets d'APPB de chaque Commune ont été distribuées lors de cette rencontre, puis adressée au Maire par courrier avec le compte-rendu de la réunion et du diaporama présenté.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE** d'engager l'instruction du projet d'APPB sur les tourbières du marais de Fitolieu qui impactent les Communes de La Bâtie-Montgascon, Les Abrets en Dauphiné, St-André le Gaz, Le Passage et St-Ondras,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toute démarche et à signer tous documents relatifs à ce projet.

## **TRAVAUX ET PROJETS EN COURS**

### **- voirie**

Monsieur Didier Perrin fait le point :

- sur les travaux réalisés
  - pose de quilles à mémoire de forme devant l'entrée du garage de Monsieur Nebbia
  - installation de barrières Rue des Canuts
  - élargissement du Chemin de Chatanais au niveau des nouvelles constructions (ex propriété Granger)
  - élagage
  - pose d'un bourrelet pour éviter le ruissellement des eaux pluviales dans la propriété de Monsieur Zabala
- sur les travaux restant à réaliser
  - talus à reprendre Chemin d'Avolin
  - curage fossé Chemin d'Avolin
  - curage fossé Chemin de Ladrez
  - curage fossé Chemin des Petites Mouilles

### **- bâtiments**

Monsieur René Balmain informe l'Assemblée des travaux à faire à l'école pendant l'été :

- Remise en peinture des poteaux, grilles et rampes
- Rénovation du parquet dans le dortoir et le couloir de l'aile Sud
- Réfection en peinture de la salle de motricité

## **INFOS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **- Comice**

Madame Françoise Poncet informe l'Assemblée de l'avancée des préparatifs du Comice.

Fin de séance à 23 heures 15

Gilbert JOYE Maire	Hélène BERTHET 1 <sup>er</sup> adjoint	Didier PERRIN 2 <sup>ème</sup> adjoint	René BALMAIN 3 <sup>ème</sup> adjoint
Ghyslaine BILLAUD 4 <sup>ème</sup> adjoint	Jean-Claude MARCET	Denise VERGNAUD	Richard POULET  absent
Françoise PONCET	Thierry DUCROUX	Valentin GONZALEZ	Françoise MALLEIN

Maryline SARRAZIN	Christelle GUILLAUD-PIVOT	Virginie TERNACLE excusée	Fabrice NEBBIA
Eric GUILLAUD	Marie BUISSONNET absente		